

Championnats de Normandie de Cross
Dimanche 4 février 2024
Base De loisirs – MESNIL SOUS JUMIEGES (76)

QUALIFICATIONS :

Tous les athlètes classés lors des championnats départementaux des 13 et 14 janvier sont qualifiés pour ces régionaux.

La participation aux départementaux est obligatoire pour se qualifier aux régionaux.

Toutefois des qualifications exceptionnelles pourront être accordées dans certains cas. Les demandes de qualifications exceptionnelles devront être déposées le jour des départementaux auprès de la personne de chaque CD désignée à cet effet (Pdt de CSO ou autre) et accompagnées d'un chèque de caution de 30€ (1 chèque de 30€ par demande).

- **Pour les athlètes des catégories CJESM cette caution est remboursable si l'athlète se qualifie ensuite pour les ½ finales des Championnats de France.**
- **Pour les athlètes des catégories B et M, cette caution est remboursable si l'athlète participe et est classé le jour des régionaux.**

ENGAGEMENTS :

Le même système d'engagements que pour les ½ finales sera mis en place : La liste complète des qualifiés suite aux départementaux, sera mise en ligne sur le site de la ligue le **lundi 15 janvier** (ou le mardi 16 au plus tard).

Les clubs auront jusqu'au **Lundi 29 janvier 2024 à 23 h 59** pour confirmer la participation de leurs athlètes.

Pour le cross court : engagement directement sur le site de la ligue jusqu'au lundi 29 janvier, 23 h 59. **Un athlète ne peut être inscrit à la fois en court et en long.**

En conséquence, sur proposition de la CSO et décision du Comité Directeur de la Ligue, tout engagement au-delà de la date limite du Lundi 29 janvier 23 h 59 sera facturé aux clubs 10 €.

Dans tous les cas il est impératif que les clubs confirment la participation des athlètes. Par défaut les athlètes ne seront pas retenus lors de la constitution du fichier, n'auront donc pas de dossards et ne pourront participer.

Si vous savez que des athlètes ne seront pas présents, merci de les laisser en statut "Non confirmés" : cela évitera de préparer des dossards inutiles.

D'autre part, par décision de la CSO et du CD, tout dossard non retiré quelle que soit la catégorie, sera facturé aux clubs 10 €.

Equipes : dans toutes les catégories, les clubs ayant une équipe classée lors des départementaux (et donc qualifiée pour les régionaux) avec seulement 4 (ou 5 athlètes), aura la possibilité d'ajouter 2 (ou 1) athlètes supplémentaires pour les régionaux. Les inscriptions de ces athlètes (gratuites) en plus doivent se faire auprès du Président de la CSO (kerveillant.andre@neuf.fr) avant le lundi 29 janvier 23 h 59 dernier délai.

Remarque : Un master qui court les départementaux en Elite (et qui participe donc au classement de son club en Elite) et qui désire faire les régionaux en Masters doit obligatoirement faire une demande de Qualification exceptionnelle.

Retrait des dossards :

Retrait individuel sur présentation d'une **pièce d'identité avec photo** (CI, passeport, permis de conduire, carte scolaire, carte de bus ...). **Bien prévenir les athlètes.**

Afin de limiter le nombre de présents dans le local de distribution des dossards, cette distribution se fera à des horaires précis en fonction des catégories

:

- Masters H de 8 h 30 à 10 h 00
- CF de 10 h 00 à 11 h 00
- CCF et CCH de 10 h 30 à 12 h 00
- MF et MG de 11 h 30 à 13 h 00
- BF et BG de 12 h 30 à 13 h 30
- CH et JF de 13 h 00 à 14 h 00
- JH de 13 h 30 à 14 h 15
- Elite F de 13 h 45 à 15 h 00
- Elite H de 14 h 30 à 15 h 45

Toutes infos supplémentaires (plan de situation, plan de parcours, horaires, parkings, etc.) sur le site du club **Duclair Le Trait Athlétique Club.**

JURY

Directeur de la Compétition : Jean Marie Thély

Responsable technique du parcours : Aurel Alvès

Directeur de réunion : DD Kerveillant

Juge arbitre général et arrivée : A. Voiriot

Juges arbitres parcours :

Point C : JJ. Nouet

Point D et E : D. Retout

Point H : P. Thimonier

Point A : A. Bouilloux

Starters : M. Louvet – M. Maisonneuve – O. Duval – P. Moussa

Arrivée : B. Maline – J.C. Bretteville – E. Bonhomme + CD 76

Secrétariat : V. Le Boucher

Navettes – affichages – juges de parcours : Club de DLTAC

Responsable distribution des dossards : S. Denize – AM. Alliouz

Distribution des dossards : DLTAC (4 à 6 personnes)

Animation : N. Picard – L. Ameline

CAD : JL. Laporte

Protocole : Th. Collignon – JM. Thély – O. Duval – D. Adast

Qualifications aux ½ finales des Championnats de France :

Les demandes de qualifications exceptionnelles pour les 1/2 finales sont à déposer le jour des régionaux avant 17 h 30 auprès du Président de la CSO régionale, accompagnées du chèque de caution de 30€.

Quota de qualifiés aux 1/2 finales pour la Normandie :

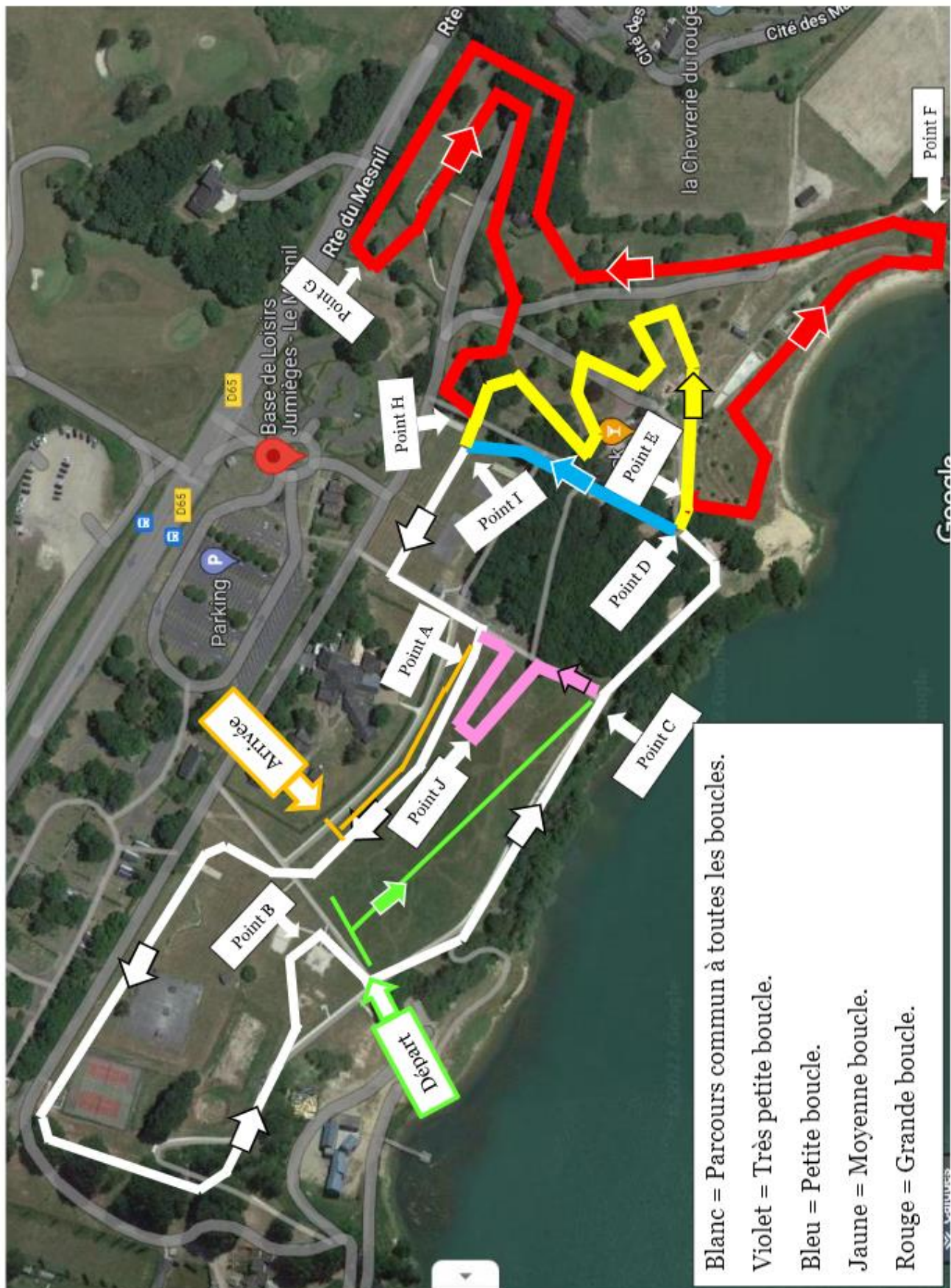
	CF	JF	CCF	Elite F	CH	JH	CCH	Elite H	Masters H
Equipes	9	6	13	13	9	10	15	15	13
Individuels	52	52	40	63	51	48	40	39	45

Championnat de Normandie de Cross-country

LE MESNIL SOUS JUMIEGES – 4 février 2024

Course	Horaire	Catégorie	Boucle départ	Très Petite boucle	Petite boucle	Moyenne Boucle	Grande boucle	Arrivée	Distance
Distance des boucles			600m	1070m	1265m	1500m	2250m	100m	
1	10 h 15	Masters H	1			1	3	1	8950 m
2	11 h 15	Cadettes F	1	2	1			1	4105 m
3	11 h 45	Cross court F	1	2	1			1	4105 m
4	12 h 10	Cross court H	1	2	1			1	4105 m
5	12 h 35	Minimes H	1	2	1			1	4105 m
6	13 h 05	Minimes F	1		1	1		1	3465 m
7	13 h 30	Benjamines F	1	2				1	2840 m
8	13 h 50	Benjamins H	1	1	1			1	3035 m
9	14 h 10	Cadets H Juniors F	1		1	2		1	4965 m
10	14 h 40	Juniors H	1			1	2	1	6700 m
11	15 h 20	Elites F	1	1		1	2	1	7770 m
12	16 h 15	Elites H	1			1	3	1	8950 m

Vue d'ensemble de toutes les boucles



DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

Pour les Régionaux ou les 1/2 finales de Cross

Championnats régionaux de Cross de Normandie – 4 février à Jumièges (76)

1/2 finales des Championnats de France de cross – 18 février à Saint James (50)

Rayer mention inutile

N° Licence	
NOM - Prénom	
Catégorie	
Club	
Course (court ou long en élité)	
Motif de la demande	

Le demandeur :

A déposer avant 17 h 30 le jour des départementaux (pour les régionaux), ou le jour des régionaux (pour les 1/2 finales), demande accompagnée d'un chèque de caution de 30 € (**1 chèque par demande à l'ordre de la LNA pour les régionaux et les 1/2 finales**), caution remboursée pour les CJESM si l'athlète se qualifie aux ½ finales des Championnats de France ou aux championnats de France et pour les B et M si l'athlète participe et est classé lors des régionaux.

Cette demande est à déposer auprès du Président de la CSO concernée.